

même lettre la conjuration formée contre 40 curés dont deux furent assassinés, mais dont les autres n'échappèrent qu'à raison des mesures qu'ils prirent après la mort de leurs confreres, & cela parce qu'ils s'étoient plaints au gouvernement de quelques excès des sectaires; on y voit un arrêt contre trois prédicans condamnés à être pendus pour un crime semblable. Tous ces faits sont récents, & postérieurs à l'an 1742, où Louis XV en guerre avec les Anglois, & craignant de nouvelles révoltes de la part des sectaires qui ne cessent d'avoir des correspondances avec les

reçut avec charité, le consola, l'encouragea, lui promit sa protection & le recommanda au curé. Les parens désespérés, voulant priver leur enfant de ses ressources, formerent le dessein de le dépaiser & de l'envoyer dans les Cévennes. L'enfant prévenu s'échappa de la maison paternelle, & s'abandonnant à la Providence, il alloit chercher un asyle auprès de son charitable prélat; les parens s'apercevant de son évasion coururent après lui, le trouverent en chemin & le ramenerent à coups de fouet. Le prélat instruit de ce qui se passoit, accourut pour arracher sa brebis d'entre les mains de ses bourreaux. Mais quelle fut sa surprise, lorsqu'il rencontra l'enfant en chemin venir à lui & se jeter entre ses bras? Le pasteur les larmes aux yeux, lui demande comment il a recouvré sa liberté; l'enfant lui apprend que ses parens craignant les suites de leurs violences, avoient pris le parti de l'abandonner. Le prélat depuis ce tems lui a servi de pere, l'a fait instruire, a obtenu le consentement des parens pour le marier. Le pere a même consenti à le recevoir chez lui, mais peu de tems après il l'a mis sur le pa-
vé